

# PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion  
Séance d'installation du 23 février 2015

Délibération PNMA\_2015\_03

## Election des vice-présidents du conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,

Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 19 janvier 2015 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin du bassin d'Arcachon ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 19 février 2015 modifiant l'arrêté interpréfectoral du 19 janvier 2015 portant nomination au conseil de gestion du parc naturel marin du bassin d'Arcachon ;

Vu la délibération PNMA\_2015\_02 arrêtant le règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Vu les procès-verbaux de dépouillement en date du 23 février 2015, relatif à l'élection des vice-présidents du conseil de gestion,

**Le conseil de gestion adopte les décisions suivantes :**

### **Article 1 :**

Sont déclarés élus vice-présidents du conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon :

- Monsieur Michel SAMMARCELLI, au titre de la catégorie des représentants collectivités territoriales et de leurs groupements,
- Monsieur Olivier LABAN, au titre de la catégorie des organisations professionnelles,
- Madame Mireille DENECHAUD, au titre de la catégorie des usagers de loisirs,
- Monsieur Claude BONNET, au titre de la catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées.

### **Article 2 :**

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du conseil de gestion



 Le directeur de l'Agence des aires marines protégées

  
Anne Sophie RASCLE  
Adjointe au directeur  
département PNM

Visa des commissaires du gouvernement : .

**Le préfet d'Aquitaine,  
préfet de la Gironde**

**Le préfet maritime de l'Atlantique**